



HAL
open science

La pratique sportive des immigrées à l'épreuve de la comparaison : l'exemple des jeunes filles d'origine turque en France et en Allemagne

Romaine Didierjean

► To cite this version:

Romaine Didierjean. La pratique sportive des immigrées à l'épreuve de la comparaison : l'exemple des jeunes filles d'origine turque en France et en Allemagne. *Sciences sociales et sport*, 2015, Minorités en éducation et dans le monde du travail, 2015/1 (8), pp.103-124. hal-03659746

HAL Id: hal-03659746

<https://hal.science/hal-03659746>

Submitted on 5 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

La pratique sportive des immigrées à l'épreuve de la comparaison : l'exemple des filles d'origine turque en France et en Allemagne

Romaine DIDIERJEAN*

Introduction

Entre idées préconçues et réalités, le terrain des pratiques sportives des femmes et filles « turques » se devait d'être défriché. Les quelques travaux menés en Allemagne à cet égard depuis la fin du XX^e siècle¹ nous incitèrent à déployer notre « boîte à outils² » du côté français, tant pour combler un manque que pour mener un travail de comparaison au sein de deux territoires, marqués par une proximité culturelle et géographique, mais séparés par une frontière nationale.

De 2005 à 2011, nous avons ainsi côtoyé des associations culturelles et culturelles, des établissements scolaires, des gymnases, des kermesses, des parcs ou encore des centres socioculturels afin de « suivre » les jeunes filles originaires de Turquie dans leur quotidien et de tenter de comprendre au mieux le rapport qu'elles entretiennent avec les Activités

* Docteure en sciences sociales du sport de l'université de Strasbourg, auteure d'une thèse consacrée aux pratiques d'activités physiques et sportives des filles « turques » résidant en France et en Allemagne (2011), Romaine Didierjean conduit actuellement un ensemble de recherches transfrontalières en sociologie du sport (« Sport-santé sur ordonnance », « APSAPA Europe – Activités physiques et promotion de la santé ») avec le soutien du laboratoire Sport et sciences sociales (EA 1342).

¹ PFISTER Gertrud. 2000. « Doing Sport in a Headscarf? German Sport and Turkish Females », *Journal of Sport History*, vol. XXVII, n° 3, p. 497-524 ; MIHÇIYAZGAN Ursula. « Türkische Mädchen im Sportunterricht », in BRÖSKAMP Bernd, ALKMEYER Thomas (dir.). *Fremdheit und Rassismus im Sport*, Tagung der DVS-Sektion *Sportphilosophie vom 9.-10.9.1994 in Berlin*, Sankt Augustin, Academia, p. 87-108 ; GÖRSOY Fatma. 1997. *Sportengagement bei türkischen Frauen in Berlin*, Berlin, Staatsexamensarbeit ; KLEINDIENST-CACHAY Christa. 1996. « Immigranten – auch beim Sport außen vor? », in PFISTER Gertrud (dir.). *Fit und Gesund mit Sport. Frauen in Bewegung*, Berlin, Orlanda, p. 191-202.

² Expression employée par Cécile Vigour. VIGOUR Cécile. 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.

physiques et sportives (APS). Certaines s'engagent dans un club tandis que d'autres préfèrent ne pas s'y inscrire pour leur pratique d'un sport. Certaines se rendent à des créneaux féminins de piscine pour apprendre à nager, mais refusent de suivre les cycles de natation en Éducation physique et sportive (EPS). De nombreux clubs sportifs « communautaires » existent dans le bassin rhénan, mais ne concernent que des équipes masculines. Autant d'observations qui nous ont interpellée et ont nourri notre volonté de conduire cette étude dont les principaux résultats sont présentés ici.

Dans le cadre de cet article, nous tenterons de vérifier l'hypothèse de l'effet des conditions sociales et nationales d'existence sur la pratique sportive de ces jeunes filles. Associée à une triple domination (sexuée, sociale et culturelle) déjà mise en exergue par d'autres chercheurs pour les filles descendantes d'immigrés du Maghreb³, nous voudrions soumettre l'analyse du rapport au sport des jeunes filles « turques » à la comparaison internationale à la faveur d'un terrain d'étude transfrontalier apte à en renforcer la validité. C'est en comparant la pratique d'activités physiques et sportives chez les jeunes filles « turques » de part et d'autre du Rhin (plus spécifiquement en Alsace et en Baden-Württemberg) ainsi qu'en confrontant leurs caractéristiques sociales et migratoires, leurs conditions de vie et d'éducation, ou encore le regard de leurs enseignants d'EPS que nous allons pouvoir mesurer le poids de chaque facteur. Pour ce faire, nous choisissons de nous pencher sur les pratiques sportives scolaires dans un premier temps, puis associatives et auto-organisées. En tout premier lieu, nous allons réaliser la nécessaire description de la population étudiée et des méthodes déployées dans le cadre de cette étude.

I- Les pratiques sportives des filles originaires de Turquie : un terrain à défricher

a) Les originaires de Turquie : une communauté « à part » ?

Quarante ans après le début de sa migration en France, la « communauté » turque se voit encore attribuer une image que résume en quel-

³ La triple domination fait référence au « triangle des dominations » décrit par Nacira Guénif Souilamas. GUENIF SOUILAMAS Nacira. 2000. *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset.

ques mots Michèle Tribalat : « l'exception turque⁴ ». C'est ainsi que les immigrés provenant de Turquie adopteraient un comportement qualifié d'« auto-mise en marge de la société » en donnant les signes d'un repli identitaire « net et répété », optant pour des relations maritales « endogames », communiquant très majoritairement dans la langue de leur pays d'origine et révélant une organisation « communautaire », qui s'appuie sur « leurs pratiques religieuses »⁵. En outre, Michèle Tribalat mentionne qu'il suffirait que ces immigrés fassent preuve de bonne volonté en s'engageant unilatéralement dans l'ordre établi de la société d'accueil et en épousant les normes comportementales dont elle se revêt. En France comme en Allemagne, nombre de travaux font ainsi état d'un repli communautaire chez les originaires de Turquie et déplorent plus particulièrement leur mauvaise maîtrise de la langue nationale⁶. Majoritairement musulmans, les hommes et les femmes issus de la migration turque sont également mis en cause pour leur volonté de pratiquer un islam « entre soi » avec la création de nombreuses mosquées « turques »⁷.

Arrivés en masse à partir des années 1960 en Allemagne, puis vers 1970 en France⁸, les originaires de Turquie, constituant la première

⁴ Dans son ouvrage intitulé *Faire France*, Michèle Tribalat emploie à plusieurs reprises cette expression, et notamment dans sa conclusion, qu'elle titre « L'exception turque : le repli identitaire » (p. 222). Celle-ci débute de la manière suivante : « Aucun groupe d'immigrés ne comporte les signes d'un repli identitaire aussi net et répété que celui de Turquie. Une lecture transversale de cet ouvrage se limitant à ce groupe a vite fait de convaincre le lecteur de la réelle spécificité de l'immigration turque. » TRIBALAT Michèle. 1995. *Faire France*, Paris, La Découverte, p. 222.

⁵ *Ibidem*, p. 222-223.

⁶ BASARAN Ali. 2002. *Des points soulevés par les enseignants : les parents d'élèves turcs et les constats*, académie de Strasbourg, CRAVIE ; CÖMERTLER Necmiye. 2006. « Finlande : les femmes turques dans la société finnoise », in MANÇO Altay A. (coord.). *Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », p. 53-55.

⁷ MANÇO Ural. 2006. « Le point sur la présence turque en Europe », in MANÇO Altay A. (coord.). *Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, *op. cit.*, p. 26.

⁸ Dans plusieurs pays d'Europe, le patronat cherche de nouveaux ouvriers peu onéreux et flexibles afin de répondre au manque chronique de travailleurs et c'est dans ce contexte que la Turquie (Ankara) signe son premier accord d'envoi de main-d'œuvre avec la RFA en 1961, suivi par la signature d'accords similaires avec les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche en 1964, la France en 1965 et la Suède en 1967. Voir MANÇO U., *op. cit.*, p. 27.

« communauté » étrangère d'Alsace et du Baden-Württemberg⁹, se caractérisent en réalité par de profondes et nombreuses hétérogénéités. Qu'elles soient liées aux régions d'origine et d'installation, à la nature de la migration, aux catégories socioprofessionnelles, aux appartenances politiques ou encore aux pratiques et croyances religieuses, les différences sont réelles et influent profondément sur l'identité, les intérêts et les pratiques de chacun-e.

À vrai dire, la « communauté turque » n'existe pas en tant que telle, elle est avant tout constituée d'individus, eux-mêmes caractérisés par des appartenances multiples, plus ou moins marquées, qui les différencient, ou les rapprochent, mais aucune structure suffisamment homogène et autonome ne semble pouvoir présenter réellement l'existence d'une communauté visible et vécue : « Présenter un regroupement d'immigrés provenant de Turquie comme une communauté parce que, vu de l'extérieur, il a une visibilité particulière, ne correspond pas à la réalité vécue de l'intérieur par les individus concernés¹⁰. » La variété de mouvances politiques, idéologiques et religieuses participe largement à l'hétérogénéité de cette population, comme en témoigne Gaye Petek-Şalom : « Toute cette concentration communautaire cache en réalité de profondes fissures, et il est peut-être encore plus hasardeux que pour d'autres groupes d'utiliser le terme de communauté pour définir la population originaire de Turquie. Des divisions s'organisent autour de tendances religieuses plus ou moins fondamentalistes et de mouvances idéologiques plus ou moins militantes allant d'un bout à l'autre de l'éventail politique turc¹¹. » Largement employé dans certains domaines tels que les médias et difficilement contournable dans le champ de la migration, le terme « communauté » a ainsi l'inconvénient de désigner un groupe uni et homogène, fondé sur la force de ses liens, mais dont

⁹ En Alsace, les Turcs représentent le premier groupe d'étrangers avec près d'un quart de la population étrangère (22,5 % en 1999 et 20,9 % en 2007). Il s'agit là d'une réelle originalité régionale, puisque sur le plan national, seuls 6,4 % des étrangers sont turcs, soit près de quatre fois moins (ORIV, 2006). Outre-Rhin, c'est sur la totalité du territoire national que les Turcs se placent au premier rang, avec une « communauté » représentant 28,8 % de la population étrangère d'Allemagne (Justizministerium Baden-Württemberg, 2011).

¹⁰ KONUK Mahir. 2004. « Le destin d'une jeunesse. Jeunes originaires de Turquie entre l'école et la communauté », thèse de doctorat, Paris 8 Saint-Denis – Vincennes, p. 135.

¹¹ PETEK-ŞALOM Gaye. 1998. « L'organisation communautaire, du commerce aux associations », *Hommes et Migrations*, n° 1212, mars-avril, p. 94.

certaines membres n'ont pourtant de commun qu'une migration (vécue ou héritée). Aussi, au vu de la nécessité d'employer ce terme pour pouvoir nommer le groupe de populations que nous avons choisi d'étudier et postulant l'existence d'« une croyance subjective à une communauté d'origine¹² », nous choisissons d'employer le terme « communauté » au sujet des originaires de Turquie avec précaution et en y ajoutant les guillemets à chaque évocation.

Pour conclure sur cette présentation succincte des originaires de Turquie et du regard qui est porté sur eux, nous retiendrons essentiellement leur forte présence en Alsace et dans le Baden-Württemberg, et leur hétérogénéité. Cette diversité nous semble d'autant plus essentielle à souligner qu'elle pourrait, en partie, expliquer un rapport différencié aux APS au sein même de la « communauté ». C'est d'ailleurs tout l'intérêt de ce travail que de tenter d'expliquer quels facteurs vont déterminer l'existence d'un rapport singulier ou au contraire différencié aux activités physiques et sportives au sein d'un groupe perçu de l'extérieur comme un tout homogène.

b) Populations turques et pratiques sportives : état des lieux

En France, les travaux consacrés à la pratique sportive féminine turque sont quasiment inexistantes. Seules quelques évocations apparaissent en filigrane de certaines recherches, telles celles de Philippe Coulangéon, qui reprend les taux de pratique sportive issus de l'enquête nationale Histoire de vie (HDV) de 2003 pour en proposer une analyse très succincte dans un article rédigé en 2007¹³. Les femmes et les filles d'origine turque y apparaissent dans une vaste catégorie de comptage intitulée « Maghrébines, Africaines, Turques »¹⁴ :

¹² WEBER Max. 1971. *Économie et Société*. 1. *Les catégories de la sociologie*. Paris, Plon, p. 416.

¹³ COULANGEON Philippe. 2007. « Loisirs et immigration », *VEI Diversité*, n° 148, p. 103-104. L'enquête Histoire de Vie (HDV) exploitée par l'auteur fut réalisée en 2003 par l'INSEE à partir d'un échantillon composé d'environ 13 500 individus représentatifs de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus et résidant en France métropolitaine.

¹⁴ L'effet de l'origine est contrôlé par l'âge, la taille du ménage, le niveau d'études, le statut d'activité, la catégorie socio-professionnelle et le revenu des personnes interrogées.

Tableau n° 1
*Proportion de sportifs en fonction de l'origine géographique
et de la génération*

	Hommes	Femmes
France	50 %	39 %
Europe du Nord	48 %	33 %
Europe du Nord 2 ^e génération	43 %	39 %
Europe du Sud	58 %	26 %
Europe du Sud 2 ^e génération	52 %	40 %
Magh/Af/Tur	42 %	32 %
Magh/Af/Tur 2 ^e génération	68 %	26 %

Source : INSEE, 2003 – Enquête HDV (in P. COULANGEON, 2007)

Selon le commentaire de Philippe Coulangeon, « les attitudes à l'égard du sport opposent très nettement les hommes aux femmes, pour qui les écarts observés sont de sens contraire, en particulier chez les femmes issues de la deuxième génération de l'immigration maghrébine, africaine et turque, qui apparaissent nettement moins portées que leurs homologues françaises "de souche" sur la pratique des activités sportives ».

L'étude menée par Philippe Coulangeon a ainsi le mérite d'apporter un éclairage pionnier à la question de la pratique sportive des populations issues des immigrations¹⁵. Toutefois, il semble que des rapprochements peu justifiés, tels que le regroupement des filles et des femmes maghrébines, africaines et turques dans une même catégorie, contribuent à masquer certaines nuances, voire de fortes divergences qui peuvent exister entre ces trois populations. De plus, quand bien même les données relatives à ces trois immigrations seraient sensiblement équivalentes, les explications de ces taux de pratique ne le seraient peut-être pas. D'autre part, la catégorie « femmes turques » ou « issues de l'immigration

¹⁵ Bien d'autres études pourraient être citées à cet égard, notamment au sujet des pratiques sportives féminines des populations du Maghreb et/ou issues de ces migrations. Fethi Tlili, par exemple, montre le hiatus entre les modèles corporels véhiculés par le sport et les schémas traditionnels de socialisation dans les sociétés arabo-musulmanes à travers le cas de la Tunisie. La prédominance d'un corps féminin voilé, pudique, passif, immobile ainsi que l'impératif de corpulence handicapent les femmes et n'encouragent pas à la pratique sportive. L'érotisation du corps à l'adolescence, le mariage, la maternité empêchent largement l'accès à l'univers du sport. TLILI Fethi. 2002. « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *Staps*, n° 57, p. 53-68.

turque » ne devant pas être considérée comme un tout homogène, il nous semble ici difficile d'exploiter ces résultats.

Des études plus approfondies ont certes été réalisées en France à propos des activités sportives, mais exclusivement à propos des pratiques masculines. Les travaux de Pierre Weiss ont notamment été consacrés aux clubs de football « communautaires » dans l'est de la France et ont souligné en quoi le football faisait figure de lieu privilégié d'affirmation d'un « nous » par opposition à un « eux », et devenait un espace propice à la valorisation d'une culture dominée pour une minorité aux conditions relativement modestes¹⁶.

Outre-Rhin, les études sur les pratiques sportives des originaires de Turquie sont plus nombreuses, mais tendent à se cantonner au football pour les hommes¹⁷ et à l'EPS pour les jeunes filles¹⁸. Seule Gertrud Pfister s'interroge sur les conditions d'existence des jeunes filles « turques » de façon plus globale en observant leurs pratiques en club. Elle cherche à montrer en quoi le sport peut jouer un rôle dans la vie de ces filles et de ces femmes, les effets réciproques de la participation sportive et des arrangements des genres, les opportunités et problèmes que le sport propose aux femmes immigrées. Sont également étudiés les effets des changements advenus dans les circonstances de vie au cours des quarante dernières années sur leur intérêt pour le sport et leur pratique effective. Les travaux de Gertrud Pfister portent toutefois sur les femmes immigrées en général, mais plus spécifiquement sur les musulmanes,

¹⁶ Pour de plus amples détails, se référer à WEISS Pierre. 2012. *La fabrication du regroupement sportif « communautaire » : enquête sociologique sur les clubs de football « turcs » en France et en Allemagne*, thèse de doctorat en STAPS, Université de Strasbourg.

¹⁷ HALM Dirk. 2003. « Türkische Zuwanderer im deutschen Amateurfußball – Situation, Probleme und Perspektiven », in GOLDBERG Andreas, HALM Dirk, SAUER Martina (Hg.). 2003. *Migrationsbericht des Zentrums für Türkeistudien*, p. 9-61 ; HUHNS Daniel, METZGER Stefan. 2013. « Ethnizität, Identität und Sport. Selbstbeschreibungen von Fußballvereinen mit Türkeibezug im Ruhrgebiet und in Berlin », in SCHULTZE Günther, THRÄNHARDT Dietrich (Hg.). 2013. *Migrantenorganisationen. Engagement, Transnationalität und Integration*, Bonn, FES, p. 55-64.

¹⁸ MIHÇIYAZGAN Ursula. 1994. « Geschlechtertrennung im multikulturellen Klassenzimmer ? », *Pädagogik*, vol 46, n° 9, p. 31-34 ; SAVURGAN Üzeyir. 2003. *Konfliktsituationen und Problemfelder von Schülerinnen aus Migrantenfamilien im Sportunterricht. Analysen, exemplarische Untersuchung und Konsequenzen*, Duisburg (Mémoire d'étude et de recherche rédigé dans le cadre de l'admission du candidat aux fonctions d'enseignant du secondaire) ; YENEROGLU Mustafa. 2008. « Gastbeitrag : Schwimmunterricht – Wahl zwischen Assimilation und Auswanderung ? », [en ligne sur le site : www.jurblog.de].

« turques ». Elle a notamment publié un article sur la pratique sportive des filles et des femmes « turques¹⁹ » au sein du mouvement sportif allemand dans la revue *Journal of Sport History* qui consacre en 2000 un dossier spécial intitulé « Ethnicité, Genre et Sport dans divers contextes historiques ». Dans sa contribution, elle indique qu'« en général, la participation sportive n'a jamais occupé une place importante dans la culture turque²⁰ ».

c) Enjeux de la comparaison et enquête de terrain

C'est dans la perspective d'une comparaison franco-allemande que nous nous proposons d'analyser le rapport qu'entretiennent les jeunes filles d'origine turque avec les activités physiques et sportives. Il s'agit là non pas de la finalité centrale de notre travail, mais d'une méthode – comme « ensemble de démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité²¹ » – visant à faire émerger les caractéristiques nationales et locales. Notre objectif est bien de voir ce qui se fait ailleurs pour mieux percevoir ce qui se fait « chez nous ». La comparaison permet ainsi de « rendre étrange l'évident²² », autrement dit d'interroger l'influence de notre modèle, des dispositifs et des manières de réfléchir à « l'interculturalité » dans l'univers des pratiques physiques et sportives. Plus qu'une méthode, la comparaison est une stratégie et un regard, une manière de voir les choses²³.

Deux régions frontalières marquées par « suffisamment de proximité et de distance pour que leur comparaison puisse dégager des ressemblan-

¹⁹ Notons ici que « turques » doit s'entendre au sens large et non restreint à la seule nationalité des filles et des femmes, car Gertrud Pfister étudie également les membres des clubs turcs, quelle que soit leur nationalité. L'appartenance nationale lui sert davantage de critère permettant de « repérer » les jeunes filles plutôt que d'un facteur explicatif au regard de leur pratique sportive.

²⁰ PFISTER Gertrud. 2000. « Doing Sport in a Headscarf? German Sport and Turkish Females », *Journal of Sport History*, vol. XXVII, n° 3, p. 505.

²¹ Définition de la méthode proposée par le *Petit Robert* et utilisée par Cécile Vigour dans son argumentation visant à concevoir la comparaison comme une méthode. VIGOUR C., *op. cit.*, p. 15.

²² BOURDIEU Pierre. 2000. « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 135, p. 3-5.

²³ VIGOUR C., *op. cit.*

ces et des dissemblances²⁴ », l'Alsace et le Baden-Württemberg ont ainsi été étudiées dans une visée comparative tout au long de notre travail de terrain.

Afin de quantifier, décrire, qualifier et comprendre les pratiques sportives des jeunes filles originaires de Turquie résidant en Alsace et en Baden-Württemberg, nous avons tout d'abord réalisé une enquête par questionnaire portant sur les pratiques sportives et les loisirs des jeunes et de leurs familles. Au total, 1 063 questionnaires furent recueillis dans 15 établissements scolaires des deux régions frontalières²⁵, dont 100 filles et 100 garçons originaires de Turquie²⁶. Par ailleurs, des entretiens ont été menés avec les enseignants d'EPS et de primaire sur les éventuelles spécificités qu'ils ont pu observer concernant les pratiques sportives des jeunes filles originaires de Turquie ou encore le rapport que ces filles et leurs parents entretiennent avec l'EPS. Des entretiens ont également été réalisés avec des membres d'associations, des parents, des garçons, et des filles d'origine turque. Ces deux méthodes d'enquête ont été complétées par des observations de terrain, notamment dans le cadre de créneaux de piscine réservés au public féminin, très prisés par les filles et femmes « turques ».

²⁴ WEISS Pierre, DIDIERJEAN Romaine. 2012. « Naturaliser les stéréotypes. Les clubs de football "turcs" au prisme de la presse régionale », dossier « France et Allemagne : le sport à l'épreuve des identités », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, vol. 44, n° 4, p. 486.

²⁵ Les établissements scolaires concernés regroupent des écoles primaires, des collèges et des lycées.

²⁶ Ont été retenus quelques établissements scolaires où la concentration de jeunes d'origine turque est élevée, afin d'assurer une significativité des résultats relatifs à une population pas assez nombreuse en population générale pour réaliser des analyses fines. Cette méthode est fréquemment employée par l'INSEE, notamment dans le cadre de l'enquête « Histoire de Vie » réalisée en 2003 où « trois populations sont donc surreprésentées dans l'échantillon : les personnes de moins de 60 ans gênées dans leur vie courante par un problème de santé ; les immigrés ; les personnes nées en France dont un parent est né à l'étranger » (INSEE, *HDI*, 2003). Dans le cadre de notre étude, nous avons par exemple privilégié en Allemagne les *Realschulen* aux *Gymnasium*, car dans ces derniers, les élèves issus de la migration turque sont particulièrement peu nombreux. Cette sous-représentation fut mentionnée à la fois dans des articles scientifiques (Manço Ural, 2006), administratifs (Statistisches Bundesamt, *Arbeitstabelle zur Fachserie 11, Reihe 1*, 2000/2001), ainsi que par les chefs d'établissements rencontrés en amont de notre enquête par questionnaire. Notre confrontation au terrain n'a fait que confirmer cette sous-représentation : dans le *Gymnasium* que nous avons retenu pour notre enquête, sur 122 questionnaires renseignés, aucun ne l'a été par une fille d'origine turque.

II- Une comparaison franco-allemande à travers le cas de l'Éducation physique

a) La mixité en EPS à l'épreuve des modèles nationaux

Le premier point de comparaison qu'il nous semble nécessaire de souligner concerne la mixité sexuelle en classe et les conditions de sa mise en œuvre. En Alsace, comme sur l'ensemble du territoire national, tous les cours sont dispensés dans des groupes mixtes, y compris en EPS (même si des différenciations peuvent avoir lieu, par exemple à travers l'emploi de barèmes d'évaluation sexuellement différenciés). L'école républicaine tend effectivement à valoriser autant que possible la mixité, selon des principes d'égalité des sexes et des chances, d'équité et d'éthique²⁷. Du côté allemand en revanche, les instructions sont propres à chaque région (*Land*) et précisent si les cours d'EPS doivent être mixtes ou séparés (avec la possibilité de croiser les deux modes de fonctionnement selon les niveaux scolaires). Ainsi, dans certains *Länder*, la séparation entre garçons et filles est largement dominante (93,2 % en Bayern, 88,3 % en Baden-Württemberg, 73,8 % en Sachsen), même si certains cours peuvent être mixtes, alors qu'en Nordrhein-Westfalen, 65,8 % des cours sont enseignés en « co-éducation ». De ce fait, l'intégralité des « professeurs de sport » exerçant au sein du *Land* du Baden-Württemberg devrait dispenser, de façon obligatoire, un enseignement séparé de la 7^e à la 11^e classe (12-16 ans). En revanche, la mixité est tolérée en 5^e et 6^e (10-11 ans), de même qu'en 12^e et 13^e (17-18 ans), où elle est dite « facultative ». Ces injonctions relèvent des programmes du Baden-Württemberg de 1994, qui précisent : « En classes 5 et 6, l'enseignement peut être coéducatif. [...] Dans les classes 7 à 11, les filles et les garçons sont séparés²⁸ ». Enfin, cette séparation sexuée ne concerne pas uniquement les élèves. Les enseignants eux-mêmes sont orientés en fonction de leur sexe : les femmes dispensent des cours à des groupes de filles tandis que les hommes enseignent aux garçons.

Il est important de mentionner qu'en Baden-Württemberg, le port du voile « islamique » est autorisé dans l'enceinte des établissements sco-

27 Cf. COGERINO Geneviève (dir.). 2005. *Filles et garçons en EPS*, Paris, éd. Revue EPS et TERRET Thierry, COGERINO Geneviève, ROGOWSKI Isabelle. 2006. *La mixité en EPS : pratiques et représentations*, Paris, éd. Revue EPS.

28 Ministerium Für Kultus Und Sport Baden-Württemberg. 1994. *Erziehungs- und Bildungsplan für das Gymnasium Baden-Württemberg*, Villingen-Schwenningen, Neckar, p. 35.

laïques pour les élèves, mais plus pour les enseignantes depuis 2005²⁹, alors qu'en France, le port de tout « signe religieux ostentatoire » est interdit depuis la loi de 2004³⁰. Cette différence est d'autant plus marquante que, parmi les chefs d'établissements et enseignants rencontrés en Allemagne, plusieurs nous ont indiqué que les filles originaires de Turquie sont, plus que les autres, concernées par le port du voile. Les deux différences ici évoquées furent abordées lors de nos entretiens avec les jeunes filles ainsi qu'avec les enseignants de part et d'autre du Rhin.

Du côté français, les filles d'origine turque s'expriment majoritairement pour la séparation des sexes à l'image de la situation allemande, tandis que les enseignants sont plutôt partagés³¹.

En Baden-Württemberg, ni les élèves ni les professeurs ne sont favorables à la mixité sexuelle telle qu'elle est préconisée par les instructions officielles françaises. Herr K. enseigne depuis treize ans dans le lycée professionnel d'Emmendingen auprès de groupes composés exclusivement de garçons. Il explique qu'à l'inverse d'une classe de primaire accueillant des enfants de 10 ans, il est préférable de proposer un enseignement différencié en lycée et ajoute que, dans leur ensemble, les élèves ne sont pas favorables à la mixité : « Dans nos classes d'âges, alors 15, 16, 17 ans, je pense que la séparation est préférable. Globalement, c'est mieux de séparer, oui. [...] Dans notre école, tous sont séparés. [...]

²⁹ À l'initiative du Bade-Wurtemberg et de la Bavière, la loi interdisant aux enseignantes le port du voile à l'école concerne aujourd'hui six *Länder*. Cette loi interdit officiellement le port de tous signes ostensibles d'appartenance religieuse mais s'applique, dans les faits, aux seules enseignantes musulmanes. Ainsi, une femme enseignant à Stuttgart depuis plus de trente ans fut interdite d'enseignement par le tribunal administratif du *Land* (B-W) au nom de l'application de la loi de 2004 mais ce jugement va à l'encontre d'une décision du tribunal administratif de la ville (Stuttgart) qui, deux ans plus tard, avait donné tort à l'école, au nom de l'égalité de traitement entre les religions. Des religieuses catholiques, avait argumenté le tribunal de Stuttgart, peuvent enseigner avec leur voile dans des écoles publiques du *Land*. Un débat resurgit périodiquement en Allemagne autour de l'interdiction du port du foulard islamique dans les écoles.

³⁰ Loi adoptée le 3 mars et promulguée le 15 mars 2004, entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2004-2005, dite « Loi Stasi » : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » (article L.141-5-1).

³¹ Notons qu'au sein même des courants féministes, les discours à l'égard du port du voile, de la mixité ou de la parité peuvent s'avérer contradictoires. Des textes féministes peuvent par exemple critiquer les revendications liées au port du voile, au regard de la longueur du processus de conquête des droits des femmes.

Depuis que je suis là, ça a toujours été comme ça. Ce n'est pas prescrit ; il y a aussi des écoles qui enseignent en classe mixte, ici dans le Baden-Württemberg, mais chez nous, ça a toujours été comme ça. Il n'est pas demandé que ce soit séparé. Si jamais il n'y a pas suffisamment de disponibilités, d'enseignants ou de gymnases. Chez nous, il y a suffisamment de gymnases et suffisamment de professeurs, donc nous séparons. » Sa collègue, Frau R., explique pour sa part qu'il n'y a aucun problème concernant les jeunes filles originaires de Turquie en cours d'éducation physique. Elles participent activement à l'ensemble des activités « sans complexe et avec motivation », précise-t-elle. L'enseignante met cela en lien avec l'entre-soi féminin et regrette la situation française en indiquant qu'« il est dommage » d'imposer la mixité à des élèves bien plus à l'aise, selon elle, dans des groupes unisexués : « Précisément, car elles sont en pleine puberté. Également, car les hum... les appartenances à différents milieux sociaux, culturels, la religion... Clairement ! Ce doit être séparé. Je ne peux que plaider en cette faveur. » Enfin, une enseignante d'EPS de Stuttgart indique que l'imposition de la mixité est d'autant plus « déplorable » en cours de natation qu'elle estime que la présence de garçons constitue un frein à la participation des filles en général et des originaires de Turquie plus spécifiquement, et ajoute que « savoir nager, c'est très important dans la vie ». Les positions exprimées par ces enseignants révèlent alors la force d'une sorte d'inconscient national directement lié aux discours dominants et officiels, en Allemagne, sur la dimension éminemment positive du « multiculturalisme ».

b) Le cas de la natation : des arrangements avec la mixité

Abordée spontanément par nombre de jeunes filles d'origine turque, mais aussi par les enseignants, la natation apparaît comme une activité qui cristallise des problématiques telles que le rapport entre les sexes dans une situation où les corps sont dénudés ou encore l'absentéisme pour des raisons religieuses et culturelles. C'est également en natation que semble se jouer le plus grand nombre d'arrangements. Plusieurs enseignants déplorent le taux d'absentéisme des filles d'origine turque, mais certains nous avouent que, pour le pallier, ils ont été amenés à organiser de petits « compromis ». Telle cette enseignante exerçant au sein d'un collège strasbourgeois dont on peut résumer l'initiative qui y a été prise collectivement en ce sens : au vu du nombre important de jeunes filles dispensées de cours d'EPS, essentiellement en 4^e et en 3^e, l'équipe pédagogique a pris la décision de prévoir des créneaux de

natation pour filles dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) afin de minimiser les craintes des jeunes filles souffrant de complexes vis-à-vis de leurs camarades de classe, car ne sachant pas nager, mais également aux fins d'améliorer leur niveau en natation. L'enseignante explique ainsi que les certificats médicaux dont disposent largement certaines jeunes filles priment sur la volonté et le discours des enseignants qui se sentent parfois démunis par leur nombre. La démarche visait alors l'instauration d'une voie différente permettant de « faire venir les filles », de rattraper leurs éventuelles lacunes et difficultés en natation et de diminuer ainsi le nombre de dispensées en classe. L'enseignante interrogée déclare que cette initiative fut un succès et qu'elle se solda par une moindre dispense des jeunes filles lors des cours de natation obligatoires. Elle se fonde aussi sur les textes relatifs à l'enseignement de la natation au collège et au lycée qui disposent que « pour les élèves non nageurs, il y a lieu de procéder à des actions de soutien et donc de prévoir une organisation, spécifique et limitée dans le temps, leur permettant d'acquérir ce premier niveau d'autonomie.³² ». De même, un professeur d'EPS de lycée nous expliqua qu'il tolérait désormais que les jeunes filles puissent porter leur drap de bain à un « moment crucial » du cours, à savoir lors de la transmission du déroulement de la séance par l'enseignant au bord du bassin (car, selon lui, « les jeunes se sentent fortement mal à l'aise à cet instant »), et qu'elles s'en défassent « au dernier moment ». Certains enseignants vont plus loin dans leur démarche, comme Madame L. En effet, alors qu'elle a toujours tenté de s'en tenir aux recommandations officielles françaises prônant la mixité lors des séances d'éducation physique, cette professeure d'EPS dans un lycée strasbourgeois tenta une expérience de séparation des garçons et des filles dans le cadre de l'enseignement de la natation. Ce dont elle a fait part avec un grand pragmatisme :

« Ouais donc là en piscine effectivement, y'a beaucoup beaucoup de dispenses. Du fait de leur culture je pense, le voile, et tout ça, les jeunes ont du mal à se mettre et se montrer en maillot. Les filles notamment, elles acceptent mal de dévoiler leur corps, surtout devant les garçons. Et la plupart ne savent pas nager, parce que depuis la sixième, elles évitent la natation. Bon, c'est vrai, cette année on a fait une expérience où on a séparé les garçons et les filles. Alors j'étais à la piscine avec les filles et pendant ce temps-là, les gars étaient ailleurs.

³² Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 2004. *Bulletin officiel*, septembre, n° 32, p. 9.

[...] Ça a très bien marché de démixer à la piscine, j'ai eu beaucoup moins d'absentéisme et moins de dispenses. Au final, j'ai eu une note pour chaque fille. Sachant que le prof était une femme, que les garçons étaient ailleurs, elles se sont mises en maillot sans trop de problèmes. Elles étaient solidaires entre elles. Comme elles étaient sept à ne pas savoir nager, c'était pas la honte. Au final elles étaient contentes et moi aussi (rires). »

Outre-Rhin, la mixité en natation « à la française » est majoritairement rejetée, *a fortiori* chez les femmes. Le pragmatisme semble l'emporter sur les principes et valeurs comme, par exemple, l'égalité des sexes. Frau G., enseignante d'éducation physique à Stuttgart, fut particulièrement engagée dans ses propos, ne comprenant pas que l'on puisse faire primer le respect de valeurs dites « républicaines » sur la maîtrise d'une activité aussi « essentielle » que la natation. Selon elle, la natation revêt une importance capitale dans la vie actuelle et future d'une jeune fille. Par ailleurs, alors que les certificats de complaisance sont fréquents dans les établissements français (maux de tête, indisposée, etc.), en Baden-Württemberg, des certificats « religieux » délivrés par un imam ou une autorité religieuse musulmane sont acceptés par le corps enseignant. Ce document peut prendre la forme soit d'une attestation qui certifie que l'élève a obtenu la validation d'un maître-nageur et peut ainsi être dispensée dans le milieu scolaire, soit d'une interdiction, comme l'explique une employée du Bureau pour l'intégration et la migration de Freiburg, Frau Ş. : « Ils doivent euh... Quand les parents disent "Je ne veux pas que ma fille prenne part aux cours de natation", à 11, 12, 13 ans, et que l'école n'accepte pas ça, alors ils vont au Centre islamique (*Islamisches Zentrum*) et ils se procurent une attestation qui confirme "oui, pour des raisons religieuses, il est interdit qu'une fille à partir de tel ou tel âge se montre nue devant d'autres hommes". Et avec cette attestation la fille va à l'école, elle donne ça à l'enseignante de sport et alors c'est accepté. »

Cette tolérance vis-à-vis du religieux s'explique en grande partie par le cadre juridique et le modèle allemand concordataire qui accepte la présence religieuse dans la sphère publique. Associé au multiculturalisme en vigueur en Allemagne, ce modèle semble imprégner les enseignants dans leur façon de penser l'enseignement, la mixité et les relations entre les garçons et les filles. Une part des jeunes filles scolarisées pratique néanmoins la natation, mais souvent à l'extérieur de l'école. Notre rencontre avec Esra, 18 ans, originaire de Turquie (centre de l'Anatolie), a particulièrement retenu notre attention. Scolarisée dans un lycée strasbourgeois, Esra n'a pas choisi la natation pour son épreuve d'EPS du baccalauréat

et n'a pas suivi les cours obligatoires lors de sa scolarité au collège pour des raisons médicales attestées par des certificats. En revanche, elle apprécie beaucoup la natation et il lui arrive de manquer les cours certains lundis matin afin de pouvoir se rendre au créneau féminin proposé aux Bains municipaux de Strasbourg avec sa mère, ses sœurs et sa nièce. Elle a appris à nager « sur une plage où il n'y a que des femmes », en Turquie, et espère se perfectionner en allant dès que possible à la piscine en début de semaine.

c) Le point de vue des enseignants

Notre étude des jeunes filles « turques » en EPS dans une perspective comparative nous a permis de mettre en exergue certaines tendances communes, souvent liées à la proximité culturelle et géographique des enseignants des deux régions étudiées, mais également des différences s'expliquant par l'effet des modèles éducatifs et nationaux.

S'agissant du cas particulier de la natation, nous avons déjà souligné un discours relativement proche par rapport aux dispenses et arrangements opérés par les professeurs allemands et français. Quelques similitudes furent également constatées dans le discours des enseignants au sujet d'une moindre liberté accordée aux filles de la même origine, comparativement aux garçons. Ainsi, Frau G., enseignante d'éducation physique depuis quarante ans, exerce actuellement dans un collège de Stuttgart où elle intervient majoritairement auprès de groupes de filles (classes 6 à 8). Elle considère que les jeunes filles ont moins de liberté que les garçons et qu'elles ont l'interdiction de leurs parents de pouvoir exprimer leurs compétences en dehors du cadre strictement éducatif, ce qu'elle regrette vivement. L'enseignante relate par exemple l'opposition de la plupart des parents à la prestation de leur fille lors d'une soirée de variétés (*Variété Abend*) organisée par l'école. L'enseignante convoque à cet égard le poids de l'autorité parentale, de la religion et de l'environnement culturel de la jeune fille :

« [...] donc ce que j'observe ici c'est qu'on a souvent des filles très sportives, elles jouent au football... Elles y jouent très bien ! Donc ça c'est valable pour tous les types de sports de balle... euh... Mais le plus souvent, elles ne peuvent pas participer aux démonstrations sportives à l'école et par des interdictions imposées par les parents, pour des raisons religieuses. Et ça c'est dommage ! Elles souhaiteraient aussi montrer ce qu'elles savent faire, mais c'est les parents qui s'y opposent. [...] Et elles veulent aussi montrer ce qu'elles ont appris. Nous avons eu une super soirée "variétés" qui était vraiment géniale, mais ces

filles n'ont pas eu la permission... d'y participer..., juste de regarder. Domage ! [...] C'est les parents qui... euh... l'interdisent.

[...] Bien qu'actuellement je ne dispense des cours qu'à des filles, j'ai pu remarquer que les garçons bénéficient de plus de liberté que les filles. J'ai pu l'observer lors de la soirée "variétés" : les garçons ont pu ramener avec eux des instruments musicaux nationaux en provenance de leurs pays d'origine, oui, donc jouer à ces instruments... Les filles, par contre, n'avaient pas le droit de danser les danses orientales, par exemple, ou présenter quelque chose qui serait intéressant du point de vue esthétique. Donc là on aperçoit la différence... [...] Il y a encore beaucoup de choses que j'observe ici... [silence plus long et hésitation] euh... par lesquelles elles sont empêchées... dans ce milieu culturel ! »

En Alsace, on retrouve parfois de tels propos, qu'il s'agisse d'une moindre « liberté » dans le domaine sportif ou ailleurs (par exemple lors de sorties scolaires avec nuitées). Mme B., professeure des écoles à Bischwiller (Bas-Rhin), évoque ainsi que, si la différence entre les garçons « turcs » et « français » est minime, chez les filles originaires de Turquie, la pratique sportive est synonyme de rareté. Elle explique : « C'est vrai que les petites filles turques, j'ai l'impression que souvent on les incite moins à une pratique sportive. Je pense que ça passe quand même mieux pour un garçon que pour une fille parce que, bon, c'est rare que les filles, par exemple, soient inscrites dans un club, alors que les garçons, bon, ils sont quand même assez fréquemment au club de foot ou dans un club de handball. Les filles, j'ai l'impression que c'est une pratique plus minoritaire. Oui, qui est moins répandue. »

Les différences que nous avons pu constater proviennent globalement du contexte de pratique et des façons de penser la diversité et la place des hommes et des femmes dans la société. Ainsi, nombre d'enseignants allemands, mais également certains de leurs homologues français – globalement celles et ceux tournés vers le modèle multiculturaliste allemand – considèrent que les « Turques » évoluent dans un environnement scolaire qui leur serait plus favorable, par la possibilité de pratiquer entre filles, de porter le voile ou encore de fournir des certificats « religieux ». Les professeurs enseignant dans le Baden-Württemberg soulignent que ces jeunes filles leur apparaissent « plus épanouies » en EPS que du côté français. Très marqués par leur cadre social de pensée, ils portent un regard très positif sur la prétendue « tolérance » allemande. Selon eux, ce sont « des filles très sportives », « elles jouent au football... elles y jouent très bien », « il n'y a eu quasiment aucun problème », « les filles turques viennent en cours de natation et participent simplement au cours », « il

n'y a aucun souci en cours de sport ». En Alsace par contre, les enseignants s'attachent davantage à souligner leur « rare » pratique en club, à parler de filles « chochottes » dont « la plupart ne savent pas nager », de « danse dans des filières communautaires », de filles « dispensées de piscine » ayant une « difficulté pour la pratique des sports », d'une « grosse difficulté avec la natation », « des comportements d'évitement en natation », de filles qui « se regroupent » et qui tendent à « refuser la mixité avec les garçons ».

La comparaison de ces discours permet ainsi d'observer que le regard porté par les enseignants d'EPS sur les jeunes filles « turques » en situation scolaire est fortement déterminé par l'institution et le modèle national qui orientent ce regard et influencent les pratiques enseignantes. Au-delà du sport, les modèles d'intégration en France et en Allemagne s'appuient bien sur des expériences et des philosophies différentes quant à la place accordée à l'altérité et aux deux sexes. Les différences tiennent aussi aux philosophies de l'État (central ou décentralisé) et au poids de la nation (citoyenne ou ethno-culturelle) sur la représentation de l'Autre et sa nécessaire incorporation³³. Mais au-delà de l'École, qu'en est-il du rapport qu'entretiennent ces jeunes filles avec les pratiques sportives « volontaires », c'est-à-dire le sport en club et/ou toute activité sportive entreprise dans un cadre « auto-organisé » ?

III- Les « Turques » de France et d'Allemagne face aux pratiques sportives en club et auto-organisées

a) Un taux de pratique sportive faible et non « communautaire »

Que l'on se situe en France ou en Allemagne, les données issues de l'enquête par questionnaire révèlent clairement l'existence d'un faible taux de pratique des filles originaires de Turquie en club ou association sportive : 19 % pour l'Alsace et 28 % pour le Baden-Württemberg. Nous pouvons qualifier triplement ces taux de « faibles » par comparaison aux données nationales, par rapport à celles obtenues chez les autres élèves ayant renseigné notre questionnaire, ainsi que relativement aux taux de la pratique masculine. Ainsi, les garçons « turcs » interrogés en Allemagne présentent un taux de pratique sportive en club plus de deux fois supé-

³³ Voir à ce propos GASPARDINI William, NOIRIEL Gérard. 2012. « S'intégrer dans la communauté nationale par le sport : sociogénèse d'une catégorie de pensée », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, vol. 44, n° 4, p. 411-423.

rieur (environ 62 %) à celui des filles et, du côté français, il est multiplié par plus de trois (environ 63 %).

Tableau n° 2
*Taux de pratique sportive et de maîtrise de la natation
des originaires de Turquie en Alsace et en Baden-Württemberg*

	Alsace		Baden-Württemberg	
	filles	garçons	filles	garçons
Pratique sportive en club	19,1 %	63,4 %	28,1 %	62,1 %
Pratique sportive auto-organisée	79,4 %	100,0 %	93,7 %	100,0 %
Maîtrise de la natation	69,1 %	88,6 %	93,7 %	96,6 %

Source : Didierjean, Romaine. (2011). « Les pratiques physiques et sportives des filles originaires de Turquie : conditions de pratique, genre et appartenances culturelles. Une comparaison franco-allemande », thèse de doctorat en STAPS, université de Strasbourg.

Un second constat révèle que les sports pratiqués en club sont relativement hétérogènes au sein de la population étudiée, que ce soit en Alsace ou en Baden-Württemberg. Les jeunes filles pratiquent prioritairement des sports collectifs de petit terrain (28 %), suivis du football (18 %), de la danse (14 %) et des sports de combat (10 %). Les garçons « turcs », en revanche, sont 86 % à se cantonner à la pratique du football (suivie des sports de combat, à hauteur de 10 %). Parmi l'ensemble des pratiquants en club, très peu s'adonnent à leur activité sportive dans une association de type « communautaire ». En Alsace comme en Baden-Württemberg, quelques filles ont indiqué appartenir à un groupement de ce type, mais toujours pour la pratique de la danse. De même, chez les garçons, il s'agit exclusivement de clubs « communautaires » de football.

D'autre part, les données statistiques produites révèlent que les jeunes filles « turques » entretiennent un rapport fort distant avec la natation, *a fortiori* du côté français. En effet, plus de 30 % des filles interrogées en Alsace déclarent qu'elles ne savent pas nager, contre 6 % seulement du côté allemand (voir tableau 2 *supra*). De plus, les filles scolarisées en Alsace sont environ 22 % à fréquenter la piscine au moins une fois par mois alors que près de 66 % de celles scolarisées en Baden-Württemberg font de même. En Alsace, elles sont plus de 30 % à ne jamais s'y rendre pour un peu moins de 13 % outre-Rhin. Pour autant, les taux de pratique sportive auto-organisée sont tendanciellement plus élevés que les taux de pratique en association. Les filles originaires de Turquie interrogées en

Alsace sont ainsi un peu plus de 79 % à pratiquer un sport ou des activités de loisir à caractère sportif non encadrés (danse, football, sports de plein air) et environ 94 % en Baden-Württemberg (footing, danse, sports de plein air).

b) Le poids des dispositions familiales et du contexte migratoire

Si les différences observées sur les deux terrains d'enquête au sujet de l'EPS peuvent être en partie attribuées à l'existence de deux systèmes éducatifs différents, il nous semble qu'au niveau de la pratique sportive extrascolaire, ce sont davantage les caractéristiques socioéconomiques qui expliquent une partie des différences entre les filles résidant en Alsace et celles interrogées dans le Baden-Württemberg. Aussi, malgré des expressions culturelles proches³⁴, les résidents originaires de Turquie des deux régions frontalières se distinguent sur le plan socioéconomique. Bien que les mouvements migratoires turcs demeurent majoritairement le fait de membres des classes populaires, il est cependant indéniable que le niveau socioéconomique des originaires de Turquie est plus élevé dans le Baden-Württemberg qu'en Alsace³⁵. Or, si l'on admet que les activités physiques et sportives entretiennent un rapport d'homologie avec la distribution du travail social et domestique³⁶, alors nous comprenons plus aisément à la fois le taux de pratique plus élevé sur un terrain que sur l'autre ainsi que le moindre engagement des filles au regard de celui des garçons. Du côté français, 75 % des pères des élèves « turcs » interrogés sont ouvriers et 68 % des mères sont au foyer alors qu'en Baden-Württemberg, ils sont respectivement 48 % et 35 %. De même, 4 % des

³⁴ Peu de différences furent constatées lors de notre travail de terrain entre les expressions culturelles des originaires de Turquie rencontrés en France et en Allemagne, qu'il s'agisse par exemple de l'objet et de la fréquence de leurs séjours en Turquie, de l'emploi de la langue turque en famille ou encore du choix des prénoms attribués aux enfants.

³⁵ Au-delà de nos résultats, la différence de niveau socioéconomique est confirmée par les travaux d'Altay Manço qui déclare que « l'insertion économique des immigrants turcs est meilleure en Allemagne comparée aux pays voisins ». MANÇO A., *op. cit.*, p. 45. Le taux d'étudiants universitaires est également plus élevé en Allemagne qu'en France. MANÇO U., *op. cit.*, p. 31. En outre, il peut être intéressant d'ajouter que le taux de naturalisation au sein de la population turque est plus élevé en France qu'en Allemagne. MANÇO A., *op. cit.*, p. 39.

³⁶ LOUVEAU Catherine. 2006. « Inégalité sur la ligne de départ femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, p. 119-143.

pères et 1 % des mères possèdent le baccalauréat en Alsace, pour 27 % et 20 % en Baden-Württemberg. Des différences se retrouvent également de façon très nette dans les pratiques sportives des membres de la famille. Ainsi, en Alsace, 22 % des pères des élèves originaires de Turquie interrogés, 60 % des frères, 8 % des mères, et 21 % des sœurs s'adonnent à une activité sportive. En Allemagne, les taux de pratique sont tous plus élevés : 38 % des pères, 88 % des frères, 15 % des mères, et 39 % des sœurs.

Concernant les sœurs, on peut souligner que les taux de pratique associative des sœurs aînées (6 % en Alsace et 14 % en Baden-Württemberg) sont plus faibles, à la fois en Alsace et en Baden-Württemberg, que ceux des jeunes filles interrogées (19 % et 28 %). Cette tendance fut relevée par Elsa Croquette dans son étude portant sur la pratique sportive intensive des filles issues de l'immigration nord-africaine en France³⁷. Elle y repère trois raisons principales : tout d'abord, les grandes sœurs facilitent la sortie des cadettes, rendant ainsi possible une socialisation extérieure au foyer, en réalisant une partie importante des tâches ménagères et en assumant une responsabilité éducative envers les plus jeunes, d'autre part, elles peuvent aider directement les jeunes sportives en les accompagnant aux entraînements, en gérant leurs inscriptions. Enfin, elles remplissent une fonction filiale vis-à-vis des parents qui ne voient pas d'un bon œil que toutes les filles de la famille quittent le foyer en même temps. Concernant les filles originaires de Turquie, nous confirmons l'existence d'une responsabilité éducative que nous percevons comme une sorte d'autorité supplétive de celle de mères en difficulté du fait de leurs moindres compétences linguistiques et d'une moins bonne connaissance des acteurs et du fonctionnement des institutions offrant des activités physiques et sportives. Par ailleurs, les discours tenus par les filles et les mères que nous avons rencontrées font fréquemment référence à l'idée de « confiance », le plus souvent pour en signifier le manque. Or, il semble que la confiance des parents grandisse avec le temps et les expériences vécues à travers leurs enfants aînés. Les plus jeunes bénéficient donc du vécu de leurs grandes sœurs et ainsi de l'installation progressive de repères et de gain de confiance pour l'ensemble de la famille. Néanmoins, c'est du fait de ces mêmes expériences que quelques parents refu-

³⁷ CROQUETTE Elsa. 2005. « Les filles issues de l'immigration nord-africaine dans le sport intensif en France », thèse de doctorat en STAPS, Toulouse. Voir notamment p. 171.

sent ou limitent la participation des plus jeunes à certaines activités physiques et sportives.

Conclusion

À travers ces analyses, nous avons pu éclairer quelques déterminants socioculturels susceptibles d'expliquer la pratique ou l'absence de pratique sportive de jeunes filles d'origine turque. La perspective comparative a permis d'interroger les modèles nationaux d'intégration et de citoyenneté et de mettre en évidence l'existence à la fois de tendances communes entre les deux régions frontalières et de dissemblances plus ou moins fortes. Pour autant, l'une des limites réside dans le fait que nous avons mis en comparaison l'Alsace, une région appartenant à un système national centralisé imposant des programmes nationaux en EPS, avec le Baden-Württemberg, *Land* qui détermine ses propres politiques régionales, y compris au niveau scolaire. Ainsi, ce qui est valable pour le Baden-Württemberg en termes de programmes scolaires et de caractéristiques socioéconomiques ne l'est pas forcément pour le reste de l'Allemagne du fait de son système fédéral. De même, par sa forte présence démographique et ses liens étroits avec les Turcs d'Allemagne, la « communauté » turque d'Alsace se caractérise d'une façon singulière et propre à cette région de France. Aussi, les données analysées dans le cadre de cette étude s'inscrivent dans deux contextes bien déterminés et ne peuvent être généralisées aux niveaux nationaux.

D'autre part, nous avons tenté de décrire les déterminants de la pratique ou, au contraire, de l'absence de pratique sportive au sein de cette population. Nous avons ainsi imputé, en partie, une plus large participation des filles aux cours d'EPS dans le Baden-Württemberg qu'en Alsace à l'existence d'un système éducatif favorable au multiculturalisme, où le port du voile est accepté et où sont tolérés les certificats « religieux ». Outre les classes démixées sur le plan sexuel, ce système donne également à voir un enseignement d'EPS majoritairement dispensé par des femmes. De même, nous attribuons – au moins en partie – le moindre taux de pratique en club en Alsace au plus faible niveau social des familles.

Au-delà de ces constats portés au jour par la méthode comparative, ce travail montre en filigrane en quoi il demeure difficile d'isoler des facteurs surdéterminants de la pratique sportive tant chaque facteur influant identifié est nécessairement imbriqué et dépendant de tous les autres. Et,

moins qu'un simple cumul, c'est bien plutôt un agencement toujours singulier de conditions favorables entre position sociale, sexe, culture, religion et lieu de vie, qui semble rendre l'engagement dans une pratique physique ou sportive plus ou moins probable. Ce qui confirme qu'il est toujours difficile de parvenir à scinder, dans l'analyse des déterminants d'une pratique culturelle, l'histoire familiale et l'histoire collective, la culture et la religion, l'appartenance sociale et l'éducation, la culture vécue et la culture héritée.